

-----  
**MAIRIE DE  
SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY  
50190**  
-----

Tél : 02.33.07.73.92  
E Mail : [mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr)  
Site internet : [mairie-saintmartindaubigny.fr](http://mairie-saintmartindaubigny.fr)

Madame, Monsieur

Suite aux différentes mesures gouvernementales prises pour lutter contre le COVID-19, je me permets de vous informer de leurs incidences sur les différents services.

#### **Mairie**

La mairie est fermée au public. Les services d'urgence sont assurés. Il vous est demandé de reporter le dépôt de dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme). Une secrétaire est présente aux heures d'ouverture des permanences. Vous pouvez la contacter par téléphone au 02 33 07 73 92 ou 09 77 66 91 18 ou en mettant un mot dans la boîte aux lettres ou par mail : [mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-martin-daubigny@wanadoo.fr). Ces moyens de communication sont aussi suivis par moi-même et seront communiqués au futur maire. Pour votre information, l'élection du maire aura lieu à huis clos samedi prochain à 10 heures.

Des informations supplémentaires pourront être indiquées sur le site internet de la commune.

#### **Service déchets**

Les déchèteries sont fermées. La collecte des ordures ménagères est assurée avec d'éventuelles possibilités d'aménagement en fonction du risque d'effectif réduit. Si vous vous retrouvez à court de sacs transparents, vous devez joindre la communauté de communes COCM au 02 33 07 11 79 pour qu'elle puisse vous en fournir individuellement. Si vous n'avez pas encore appliqué les nouvelles consignes et que vous utilisez des sacs opaques, ils seront pris sous réserve que le tri ait bien été effectué.

#### **Salle polyvalente et salle des aînés**

Ces deux salles sont fermées jusqu'au 15 avril. Pendant cette période de confinement, la mairie ne prend pas de réservations.

#### **Base de loisirs de l'étang des sarcelles- plateau sportif- terrain de football- terrain de palet et de boules**

En tant qu'établissements de plein air, l'accès au public est interdit selon un arrêté ministériel du 15 mars 2020. *Plusieurs habitants ont été surpris de cette mesure. Celle-ci a été prise pour éviter les rassemblements. Vous avez le droit d'exercer une activité physique près de votre domicile muni d'une attestation (voir modèle joint).*

.../...

### **Commerces**

Le bar et les restaurants sont fermés. Toutefois, les restaurants sont autorisés à maintenir les activités de vente à emporter et de livraison. Ce service peut être assuré par Cédric du p'tit Saint Martin, prendre contact avec lui au 02 33 47 39 20

L'épicerie du p'tit Saint Martin est ouverte tous les matins sauf samedi de 9h à 12h.

### **Gendarmerie**

L'accueil du public est assuré uniquement à la brigade de Lessay. La capacité d'intervention de jour comme de nuit est maintenue.

### **Trésoreries**

L'ensemble des trésoreries du département de la manche est fermé au public.

### **La poste**

Le bureau de poste de Périers est fermé. Les bureaux de Carentan, Saint-Lô, Coutances sont ouverts.

### **Cérémonies funéraires (courrier Préfet 17/03/2020)**

Les cérémonies funéraires doivent être faites dans la plus stricte intimité familiale et sont limitées à 20 personnes.

### **Attestation de déplacement**

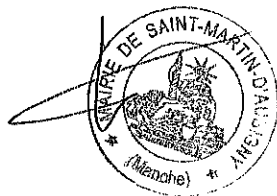
Pour tout déplacement, vous devez être munis d'une attestation de déplacement (voir modèle joint) préalablement remplie. Celle-ci peut être faite manuellement.

*Je vous invite à appliquer strictement ces consignes pour assurer la santé de tous. Il ne faut pas paniquer. Nos services sont à votre disposition pour répondre aux besoins urgents.*

*Je ne pensais pas terminer mon mandat par ce courrier.*

*Je compte sur votre citoyenneté*

Joëlle Levavasseur  
Maire



## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)

Mme / M. ....

Né(e) le : .....

Demeurant : .....

.....

.....

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;
- déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr));
- déplacements pour motif de santé;
- déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;
- déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à ....., le ..... / ..... / 2020

(signature)